
Délibération du Comité Syndical n° 2019/11/07-07

Séance du 7 NOVEMBRE 2019

Objet : **MOBILITÉ – mobilité bas carbone**

membres en exercice :	79
membres présents :	49
pouvoirs :	11
membres votants :	60
votes pour :	60
vote(s) contre :	0
abstention(s) :	0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-257600445-20191107-2019_11_07-07-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/11/2019

L'an deux-mille-dix-neuf, le 7 novembre à 14h30, les membres du Comité du Syndicat Départemental d'Énergie de la Seine-Maritime légalement convoqués le 29 octobre 2019, se sont réunis dans la salle Albert Petit à Sierville, sous la présidence de Monsieur Patrick CHAUVET, Président.

Membres présents :

	CLÉ		Représentant	Présent
1	1	entre Seine et Manche	Grégoire MICAUX	Ex.
2	1	entre Seine et Manche	Jean-Pierre BONNEVILLE	X
3	1	entre Seine et Manche	Christian GRANCHER	
4	1	entre Seine et Manche	Yves KIFFER	
5	1	entre Seine et Manche	Jacqueline NAUDIN	Ex.
6	1	entre Seine et Manche	Hervé LEPILEUR	X
7	1	entre Seine et Manche	Daniel LEMESLE	Ex.
8	1	entre Seine et Manche	Bernard RIBET	X
9	1	entre Seine et Manche	Daniel SOUDANT	Ex.
10	1	entre Seine et Manche	Jean-Marie JEANNE	X
11	1	entre Seine et Manche	Jocelyne GUYOMAR	X
12	1	entre Seine et Manche	Jacques DELLERIE	X
	1	entre Seine et Manche	Cyriaque LETHUILLIER(S)	-
13	2	de la région de Fécamp – Goderville	Jean-Marie CROCHEMORE	X
14	2	de la région de Fécamp – Goderville	Guy FONTANIE	
15	2	de la région de Fécamp – Goderville	Michel LOISEL	X
16	2	de la région de Fécamp – Goderville	Hervé CHEDRU	
17	2	de la région de Fécamp – Goderville	Benoit DESCHAMPS	X
18	3	du Pays de Caux	Carmen BLEAUDY	X
19	3	du Pays de Caux	Yvon PESQUET	X
20	3	du Pays de Caux	Gilles LARCHER	X
21	3	du Pays de Caux	Thierry LECARPENTIER	X

	CLÉ		Représentant	Présent
22	4	de Caux - Vallée de Seine	Hubert MAILLET	X
23	4	de Caux - Vallée de Seine	Isabelle RENOUF	
24	4	de Caux - Vallée de Seine	Sylvain DELTOUR	X
25	4	de Caux - Vallée de Seine	Marcel VAUTIER	X
26	4	de Caux - Vallée de Seine	Gilles AMAT	
27	4	de Caux - Vallée de Seine	David SABLIN	Ex.
	4	de Caux - Vallée de Seine	Jean-Luc COUTURIER (S)	-
28	5	de la Côte d'Albâtre - Valmont	Laurent VASSET	X
29	5	de la Côte d'Albâtre - Valmont	André-Pierre BOURDON	X
30	5	de la Côte d'Albâtre - Valmont	Jean BUGEON	X
31	5	de la Côte d'Albâtre - Valmont	Christian FAUQUET	X
32	5	de la Côte d'Albâtre - Valmont	Claude LEFEBVRE	
33	5	de la Côte d'Albâtre - Valmont	Gérard COLIN	
	5	de la Côte d'Albâtre - Valmont	Pascal LECOURT (S)	-
34	6	de la région de Luneray	Alain LETARD	Ex.
35	6	de la région de Luneray	Stéphane MASSE	X
36	6	de la région de Luneray	Daniel BEUX	
37	6	de la région de Luneray	Jean-François BLOC	X
38	7	de la région de Pavilly - Yerville	Chantal VERHALLE	X
39	7	de la région de Pavilly - Yerville	Xavier VANDENBULCKE	X
40	7	de la région de Pavilly - Yerville	Francis BELLENGER	X
41	7	de la région de Pavilly - Yerville	Daniel GRESSENT	X
42	7	de la région de Pavilly - Yerville	Daniel COLLARD	Ex.
	7	de la région de Pavilly - Yerville	Jean-Louis LUC (S)	-
43	9	de la région de Buchy	Daniel BARBIER	Ex.
44	9	de la région de Buchy	Patrick CHAUVET	X
45	9	de la région de Buchy	Lionel SAILLARD	X
46	9	de la région de Buchy	Patrick GUERARD	
47	9	de la région de Buchy	Anne-Marie DELAFOSSE	X
48	9	de la région de Buchy	Colette BERTRAND	Ex.
	9	de la région de Buchy	Jacques AMEDEE (S)	-
49	10	de la région de Bellencombre – Longueville – Tôtes	Hugues OGDEN	X
50	10	de la région de Bellencombre – Longueville – Tôtes	Alain DEPREAUX	X
51	10	de la région de Bellencombre – Longueville – Tôtes	Gérard JOUAN	X
52	10	de la région de Bellencombre – Longueville – Tôtes	Hubert LEPLICHER	X
53	10	de la région de Bellencombre – Longueville – Tôtes	Norbert GAINVILLE	X
54	11	de la région Dieppoise	Daniel JOFFROY	Ex.
55	11	de la région Dieppoise	Patrick MARTIN	Ex.
56	11	de la région Dieppoise	Annie PIMONT	X
57	11	de la région Dieppoise	Michel MENIVAL	Ex.
58	11	de la région Dieppoise	Daniel LEFEVRE	Ex.
59	11	de la région Dieppoise	Pierre SORIN	X
60	12	de la région de Criel – Incheville – Londinières	Jacky LEVEQUE	
61	12	de la région de Criel – Incheville – Londinières	Jean-Marie DUMOUCHEL	X
62	12	de la région de Criel – Incheville – Londinières	Jean-Pierre TROLEY	

	CLÉ		Représentant	Présent
63	12	de la région de Criel – Incheville – Londinières	Daniel ROCHE	X
	12	de la région de Criel – Incheville – Londinières	Joël COULOMBEL (S)	-
64	13	de la région d'Aumale – Blangy - Neufchâtel	Virginie LUCOT-AVRIL	
65	13	de la région d'Aumale – Blangy - Neufchâtel	Gérard GROMARD	
66	13	de la région d'Aumale – Blangy - Neufchâtel	Jean-Claude BECQUET	X
67	13	de la région d'Aumale – Blangy - Neufchâtel	Daniel VAN HULLE	
68	13	de la région d'Aumale – Blangy - Neufchâtel	Rémy TERNISIEN	X
	13	de la région d'Aumale – Blangy - Neufchâtel	Evelyne COUET (S)	-
69	14	du Pays de Bray	Gérard LESUEUR	X
70	14	du Pays de Bray	Michel DELILLE	X
71	14	du Pays de Bray	Michel LEJEUNE	
72	14	du Pays de Bray	Georges FLEURBAEY	X
73	14	du Pays de Bray	Jérôme GRISEL	X
	14	du Pays de Bray	Jean-Claude MAYETTE (S)	-
74	16	des Portes Nord-Ouest de Rouen	Roger LEGER	X
75	16	des Portes Nord-Ouest de Rouen	Jean-Pierre PETIT	Ex.
76	16	des Portes Nord-Ouest de Rouen	Christian POISSANT	X
77	16	des Portes Nord-Ouest de Rouen	Paul LESELLIER	X
78	16	des Portes Nord-Ouest de Rouen	François DUPUIS	X
79	16	des Portes Nord-Ouest de Rouen	Yves LOISEL	X
	16	des Portes Nord-Ouest de Rouen	Jean-Claude LABARD (S)	-

(S) : suppléant de la CLÉ

Ex. : excusé(e)

Pouvoirs :

	Représentant donnant pouvoir	CLÉ	Représentant recevant pouvoir	CLÉ
1	Grégoire MICAUX	1	Bernard RIBET	1
2	Jacqueline NAUDIN	1	Jean-Marie JEANNE	1
3	Daniel LEMESLE	1	Jean-Pierre BONNEVILLE	1
4	Daniel SOUDANT	1	Hervé LEPILÉUR	1
5	Alain LETARD	6	Jean-Marie CROCHEMORE	2
6	Daniel COLLARD	7	Xavier VANDENBULCKE	7
7	Daniel BARBIER	9	Patrick CHAUVET	9
8	Colette BERTRAND	9	Anne-Marie DELAFOSSE	9
9	Daniel JOFFROY	11	Yvon PESQUET	3
10	Daniel LEFEVRE	11	Marcel VAUTIER	4
11	Jean-Pierre PETIT	16	YVES LOISEL	16

Secrétaire de séance :

Monsieur Laurent VASSET a été désigné secrétaire de séance.

RAPPORT :

Suite à la conférence des présidents du TEN du 1^{er} juillet 2019, les présidents ont demandé de :

Créer un groupe de travail mobilité pour :

- Construire un outil de suivi de la mobilité électrique, alimenté trimestriellement par les cinq syndicats,
- Travailler sur l’harmonisation des tarifs,
- Faire des propositions d’amélioration de l’interopérabilité,
- A partir du bilan interne réalisé par les services des 5 syndicats, l’étude d’évaluation des infrastructures de mobilité électrique actuelles souhaitées par la Région aura pour objet de :
 - Mesurer les forces et les faiblesses du réseau IRVE Normand et de proposer les mesures correctives,
 - Tenir compte des usages et des perspectives d’évolution de la mobilité électrique, GNV, H2, ... sur la base d’enquêtes auprès des usagers, retours d’expérience constructeurs, opérateurs de mobilité européens, en vue d’identifier les améliorations à apporter et les nouveaux services à développer en coopération avec les territoires en charge de la mobilité.

Le but est de comprendre comment la mobilité électrique va se développer et comment engager les mesures correctives si nécessaire ou réorienter nos politiques à partir des usages, de leurs effets sur le réseau et sur les territoires

- Déboucher sur un schéma directeur de la mobilité au sens large : électricité, gaz, hydrogène, tel qu’envisagé par le projet de Loi Mobilité.

1. Rapport d’évaluation technique mené par le groupe mobilité du TEN

Le groupe mobilité s’est réuni deux fois en 2019. Le rapport en pièce jointe fait le bilan de notre infrastructure de recharge publique en région Normandie où il apparaît :

- Que le TEN a déployé à lui seul 65 % du parc normand, soit 1 403 points de charge sur les 2 166 existants en 2019,
- Qu’on constate une croissance de 20 % par an du nombre de points de charge en France, une croissance de 43 % par an du marché du véhicule électrique, mais de 20% seulement en Normandie,
- Que le TEN a contribué à mettre en place 1 point de charge pour 15 véhicules électrifiés, contre 1 point de recharge en moyenne pour 7 véhicules en France,
- Que le nombre de recharges double chaque année à la maille du TEN, avec une durée moyenne de charge quasi stable (entre 130 et 150 mn par charge) et une énergie moyenne délivrée quasi stable également à 12 kWh par charge et près de 4 000 charges par mois,
- Que, sur les trois années observées, le TEN constate une augmentation quasi permanente de l’énergie appelée, avec près de 50 000 kW/mois actuellement,

- Que les bornes sont davantage fréquentées en fin de semaine, notamment le samedi, et que les heures de début de charge correspondent à une double bosse avec deux pics vers 12h00 et 17h00 avec quasiment aucune recharge nocturne,
- Que l'interopérabilité avec Gireve représente jusqu'à 25 % des charges de notre réseau,
- Que 40% des bornes sont utilisées moins de 10 fois par an, 25% une fois par semaine, 7% une fois tous les deux jours en moyenne,
- Qu'enfin la mobilité a permis d'éviter jusqu'à 700 tonnes de CO2 par an à la seule maille du TEN.

Le rapport fait également apparaître les premières conclusions suivantes :

- Le maillage du territoire normand en bornes de recharge continue de s'étendre avec une répartition désormais assez homogène. Mais pour permettre tous les types d'usages, il importe que se développent des réseaux denses dans les métropoles, ainsi que des stations de recharge rapides le long des autoroutes et routes nationales,
- Si la dynamique précise de pénétration de la mobilité électrique à moyen terme reste soumise à plusieurs incertitudes, il apparaît désormais très probable que le véhicule électrique devrait se développer fortement au cours des prochaines années. Le parc de bornes devrait être toujours plus sollicité dans les années à venir,
- Les bornes les plus utilisées aujourd'hui sont déjà les bornes rapides (50kW) et les bornes accélérées dans certains centres bourgs denses ou en zone très touristique,
- Le lieu d'implantation est donc essentiel, ainsi que la puissance de la borne avec le développement de l'autonomie des nouveaux véhicules.
- Les nouveaux besoins en recharge sur le domaine public sont à prévoir :
 - pour les ménages ayant au moins un véhicule, souhaitant passer à l'électrique, mais n'ayant pas de place de stationnement privative (habitat vertical, ou maison sans place de parking privative),
 - pour les usagers en déplacement (travail ou WE) et autour des principaux points de travail ne disposant pas de parking privé équipé de borne,
 - pour les très longues distances, où des bornes rapides seront nécessaires sur autoroutes et le long des grands axes routiers.
- L'interopérabilité devra couvrir demain tout le champ des services électromobiles, de la localisation à la réservation du point de charge, en passant par le pilotage intelligent de celle-ci, bien au-delà du simple paiement par carte bancaire. Cependant la carte bancaire n'est pas à exclure et devrait s'imposer sur les prochaines bornes rapides.
- Les émissions de CO2 d'un véhicule électrique français seraient, au minimum, divisées par 4 par rapport à celles d'un véhicule thermique, cycle de vie complet de la batterie compris, la mobilité électrique a donc toute sa place dans la mobilité à faible émission de carbone et dans les outils à développer pour réduire les gaz à effet de serre.

2. Contexte et enjeux de l'enquête

Afin de développer et améliorer ce service, le président de la Région Normandie souhaite disposer d'une enquête de satisfaction.

L'enquête doit permettre d'améliorer la connaissance de TEN et de la Région sur les usagers des bornes, leur satisfaction et leurs attentes.

Il s'agit de recueillir :

- ✓ Un bilan social : typologie des usagers et des parcours,
- ✓ Un bilan de la perception : notamment concernant l'implantation et le nombre de bornes, leur disponibilité et état de fonctionnement, la rapidité de charge, le prix et les moyens de paiement, l'accès à l'information, l'assistance et le traitement des réclamations,
- ✓ L'identification de nouveaux services susceptibles d'intéresser les usagers.

L'enquête devra, en plus des éléments cités ci-dessus, aider les syndicats d'énergie à se déterminer sur la nécessité d'homogénéiser leurs prix et sur leur stratégie liée au moyen de paiement.

Le budget de cette enquête s'élève à 20 000 € HT à la maile du TEN, qui se prononcera prochainement.

Le président précise que, si le TEN ne donne pas suite, il reviendra à chaque syndicat de mener seul son enquête et que le budget pour se faire assister par un prestataire ne s'élèvera plus qu'à 5 000 € HT afin de dresser un bilan social, de la perception et identifier de nouveaux services.

3. Tarif unique

Enfin, le président précise que dans le cadre de l'intermodalité demandée par le président de la Région, un tarif unique sera proposé à l'adoption de chaque syndicat par le groupe mobilité du TEN.

4. Mobilité gaz

Dans le cadre de l'accord de partenariat signé le 2 mai dernier entre la Région et le TEN, nous nous sommes engagés à coopérer avec la Région pour le développement de la mobilité à faible émission et à étudier la faisabilité du développement de la mobilité GNV/bioGNV.

Dans ce contexte, nous apprenons que les professionnels du transport, au travers de l'UMEP, Union Maritime Et Portuaire du Havre, viennent d'interpeler la Région sur la nécessité d'accompagner l'essor du GNV sur l'ensemble du territoire normand afin de permettre aux sociétés de transport de rester concurrentielles sur l'échiquier national et de participer à réduire leurs émissions de CO2 et GES.

Il est en effet essentiel que l'offre énergétique en matière de mobilité se diversifie et se précise en fonction des segments d'usage et que nos professionnels du transport puissent bénéficier de stations GNV judicieusement réparties sur le territoire normand.

Ainsi, après avoir développé la mobilité électrique avec l'ADEME et hydrogène avec le programme Easymob où le TEN a répondu, le SDE76 souhaite être associé à la démarche de réflexion de la Région et pouvoir proposer ou participer à l'étude d'un schéma régional d'avitaillement en gaz.

En effet, au-delà de contribuer à apporter la solution pour le transport routier privé, le SDE76 et le TEN sont attentifs à ce que nos territoires et les EPCI qui les constituent disposent également de cette solution pour avoir l'opportunité de passer leur flotte de véhicules publics (bus scolaires, BOM, VL) au gaz et participer à la réduction des GES et à la promotion des mobilités bas-carbone.

Enfin, nous participons au plan méthanisation de la Région qui consiste à développer la méthanisation dans nos territoires et nous souhaitons que le gaz vert, ainsi produit, puisse être consommé sur place dans des usages locaux du GNV et, ainsi, contribuer à

la création d'une économie circulaire vertueuse autour du gaz et maintenir nos agriculteurs dans leurs exploitations.

Aussi, dès à présent, le SDE76 souhaite se porter candidat pour participer aux réflexions de la Région et nous solliciterons une réponse du TEN lors de nos prochains travaux.

Il convient de solliciter l'accord de l'assemblée pour s'engager auprès de la Région sur cette étude dont le budget sera finalisé lors du prochain COPIL du plan méthanisation mais où la participation des syndicats du TEN devrait individuellement être inférieure à 10 000 € voire être nulle.

Dans le détail cette étude permettra d'identifier :

- les potentiels (nœuds logistiques, dépôts de cars et bus, flux de transport et de voyageurs...)
- le maillage de stations nécessaires à un développement de ce carburant alternatif en fonction de la présence des réseaux de gaz.
- visualiser sur une échelle de temps la progressivité du nombre d'implantation de stations
- poser la pertinence de maillage avec les régions voisines
- afficher le gain écologique et environnemental pour la région et les différentes EPCI.

VU :

- L'accord de partenariat signé le 2 mai 2019 entre la Région Normandie et le Territoire d'Énergie Normandie, et notamment son article 4 où le TEN s'est engagé à mener l'évaluation du déploiement du réseau IRVE en Normandie et à coopérer au déploiement d'une approche multi-énergie de la mobilité électrique, gaz et hydrogène,

CONSIDERANT :

- Le rapport d'évaluation technique mené par le groupe mobilité du TEN,
- La nécessité de poursuivre l'évaluation des IRVE par une enquête de satisfaction,
- L'opportunité de participer au schéma directeur d'avitaillement en gaz pour coopérer au déploiement de la mobilité gaz,
- Les sollicitations récentes de la communauté urbaine Le Havre Seine Métropole et de la Métropole Rouen Normandie, d'adhérer à Gireve et d'ouvrir le parc à l'itinérance avec le SDE76,
- La proposition d'unification des tarifs proposée par le groupe mobilité du TEN,

PROPOSITION :

Afin de répondre aux sollicitations récentes du président de la Région, chef de file de la transition énergétique, le président propose d'approuver le rapport d'évaluation technique du TEN et, afin d'améliorer le service et affiner les hypothèses de notre prochain schéma directeur, de disposer d'une enquête de satisfaction.

Le budget pour se faire assister pour se faire assister pour cette étude s'élève à 5 000 € HT.

Propose de participer au schéma directeur d'avitaillement GNV.

Par ailleurs, il précise que l'itinérance en Seine-Maritime devrait prochainement s'améliorer avec les deux accords d'itinérance entrante que Le Havre Seine Métropole et la Métropole Rouen Normandie s'apprentent à signer sous Gireve, qui permettront

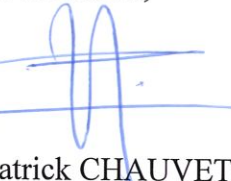
aux usagers du SDE76 d'accéder aux IRVE de nos deux métropoles voisines avec une carte unique.

Où cet exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le Comité Syndical :

- **PREND ACTE** du rapport d'évaluation technique de nos IRVE,
- **APPROUVE** le budget maximal de 20 000 € pour l'enquête de satisfaction et accepte de se porter coordonnateur du groupement de commande pour le TEN si nécessaire,
- **ADOpte** la convention du groupement de commande,
- **AUTORISE** le président à signer cette convention,
- **AUTORISE** le président et les services à se positionner comme membre de l'étude d'avitaillement en GNV en Normandie auprès de la Région avec une participation maximale du SDE76 de 10 000 € pour le territoire seinomarin,

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé au feuillet de clôture tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Patrick CHAUVET.

